

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2021

du lundi 28 juin 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 45

Excusées : 20

Retard : 2

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Préavis municipal N° 11-2021 sollicitant l'octroi de 1,4 ETP supplémentaire pour le service Domaines & Bâtiments, secteur Développement et projets

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter l'augmentation de l'effectif de 1.4 ETP (équivalent temps plein) du service Domaines & Bâtiments, secteur développement et projets, dès juillet 2021 ;
2. d'accorder au budget 2021 un montant supplémentaire estimé à CHF 69'300.00 dans les charges salariales ;
3. de valider l'augmentation des charges salariales correspondant à 1.4 équivalent temps plein pour les budgets 2022 et suivants.

VOTE : C'est par 29 voix pour, 6 voix contre et 10 abstentions que le préavis no 11-2021 est accepté

8. Préavis municipal N° 13-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation prillérane au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA), sous déduction d'une subvention fédérale ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 63'000.00 par année par le compte 3313.000.6110 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.6110.
5. de porter au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de CHF 25'515.00 pour les frais d'entretien et de personnel intercommunaux dès l'année 2022.

VOTE : C'est à une confortable majorité, moins 9 voix contre et 5 abstentions que les conclusions amendées du préavis no 13-2021 sont acceptées.

9. Préavis municipal N° 14-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 1'285'000.00 destiné à la désaffectation partielle du cimetière communal et au réaménagement d'une partie de celui-ci en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 14-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'285'000.00 pour la désaffectation partielle du cimetière communal et le réaménagement d'une partie de celui-ci en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 43'000.00 par année par le compte 3311.000.3100 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3309.000.3110 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : C'est par 26 voix contre, 11 voix pour et 5 abstentions que les conclusions du préavis no 14-2021 sont refusées.

10. Motions, postulats, interpellations et projets.

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h33